

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
28 août 2019

---

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° CD498

présenté par  
M. Saddier, Mme Duby-Muller, M. Menuel, M. Cordier et M. Cinieri

-----  
**ARTICLE 1ER A**

**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter la première phrase de l'alinéa 54 par les mots :

« , ainsi que des travaux de sécurisation pour éviter les accidents dus aux risques naturels majeurs tels que les éboulements de terrain ou les chutes de blocs. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à inclure les travaux de sécurisation dans les opérations de désenclavement.